

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 9 JUIN 2010

21^{ème} REUNION

COMPTE-RENDU

Le Conseil Municipal de la Commune de Châtel-Guyon s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Frédéric BONNICHON, Maire.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, désigne Madame Françoise AUCLAIR, secrétaire de séance, qui procède à l'appel.

Monsieur le Maire soumet, à l'approbation du Conseil Municipal, le compte-rendu de la réunion du 10 Avril 2010, qui est adopté à l'unanimité après que Monsieur le Maire ait confirmé à Monsieur Thierry VIDAL qu'au titre des informations communiquées au Conseil Municipal, il avait effectivement mentionné :

- La convention avec la Société MATHY ayant pour objet l'Agenda 21,
- l'étude de préfiguration du théâtre

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente réunion qui est le suivant :

BUDGET

- Compte administratif 2009.
- Compte de gestion.
- Affectation des résultats du compte administratif.
- Affectation du produit de la taxe de séjour.
- Opérations foncières 2009.

TOURISME - THERMALISME

- Association "Tous en scène à Châtel-Guyon" : désignation des représentants du Conseil Municipal.
- Renouvellement de la convention d'objectifs conclue avec l'Office de Tourisme.

CULTURE - ANIMATION

- Convention avec le Comité d'Animation.

JEUNESSE – SPORTS - ENSEIGNEMENT

- Contrat d'association avec l'École Jeanne d'Arc.
- Buvette de la piscine : tarifs 2010.

VIE ASSOCIATIVE

- Subventions aux associations – Année 2010.

URBANISME - TRAVAUX

- Aménagement de la RD 455 dans la traverse de Saint Hippolyte : avenant au marché conclu avec la Société EUROVIA.
- Mise en place de ralentisseurs Boulevard Desaix : demande de subvention au titre des amendes de police.
- Études non suivies de travaux : rémunération de la DDE.
- Participation au remplacement de la conduite d'eau de Malauzat : convention modifiée.

AFFAIRES FONCIERES

- Acquisition de propriétés : Vallée de Sans Souci.
- SAFER : Renouvellement de la convention venant à échéance et conclusion d'une seconde convention.
- Alignement du chemin de la Ganne : acquisition de parcelles.

INTERCOMMUNALITE

- Adhésion de la Communauté de Communes Volvic Sources et Volcans au SIEG.

QUESTIONS FINANCIERES

- Location d'un appartement communal : remboursement de charges.
- Acquisition d'un bâtiment : remboursement partiel de la Taxe Foncière.
- Indemnité de Conseil au Comptable.
- Opérations budgétaires : délibérations modificatives – Imputation de factures à la section d'investissement.
- Conseil Municipal des Jeunes : encaissement d'un chèque.

BILANS D'ACTIVITÉS DE SERVICES PUBLICS

- Délégation de Service Public pour l'exploitation du Casino : Bilan d'activité 2009 – Affectation des crédits issus des recettes supplémentaires (compte 471).
- Rapport d'activité de la SEML Châtel-Développement 2009.
- Délégation de Service Public pour l'exploitation du Camping de la Croze : Bilan d'activité 2009.
- Délégation de l'activité du Centre Équestre : Bilan d'activité 2009.
- Rapport annuel sur l'exploitation en régie du service de distribution d'eau potable 2009.

QUESTIONS DIVERSES

- Critères de remise d'une "médaille de la ville"
- Tour d'Auvergne 2010.
- Informations diverses

DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**RAPPORT N°1 : COMPTE ADMINISTRATIF 2009**

Madame Danielle FAURE-IMBERT préside la séance pour le vote du Compte Administratif.

Monsieur le Maire précise que le compte de gestion, établi par le Receveur Municipal, n'étant pas finalisé en Février, lors du vote du budget primitif, le Compte Administratif est voté ultérieurement. Il rappelle brièvement les principales actions menées au cours de l'année 2009 ont été exposées lors du vote, le 16 Février dernier, du budget primitif 2010.

Reprise des principaux investissements réalisés :

INVESTISSEMENTS ET NOUVELLES PRATIQUES**De nombreux investissements**

- Rachat officiel des Sources et des Thermes et participation à la SEML Châtel Action Thermale
- Rachat du Théâtre
- Réhabilitation des boutiques du Parc et adaptation à la rhumatologie.
- Travaux réalisés par la SEML avec le soutien financier de l'Etat

- Lancement de nombreuses études gratuites ou financées par des partenaires (Sourciers, MIATA...)
- Travaux dans les écoles (toiture et équipement)
- Courts de tennis
- Réfection et sécurisation route de Mozac et éclairage public
- Sécurisation de l'accès à la vallée de Sans Souci...
- Signalisation, ralentisseur et nouvelle signalisation rue Pasteur
- Voirie: chemin des Poiriers, chemin des muriers, impasse des Vergers creux, réfection de la façade arrière de la Mairie, remise en Etat d'un appartement de la Poste, curage du bassin de dessablage en amont du plan d'eau ...

Des pratiques en évolution

- Première année de mise en place de la Comptabilité analytique
- Meilleure prise en compte de l'environnement (fleurissement, produits d'entretien, éclairage public...)
- Personnel municipal: évolution dans les notations, responsabilisation des chefs de services
- Réalisation du diagnostic Handicap
- Mise en place du CMJ
- Cérémonie de Citoyenneté
- Restauration: Baisse des prix de la cantine de 10%
- Action sociale: déménagement de la banque alimentaire, événements collectifs et soutiens individuels

POLITIQUE EVENEMENTIELLE

Logique événementielle pour dynamiser la station

- Musical'O à la piscine.
- Foire d'automne.
- Jazz aux Sources, reconnu comme événement d'envergure départementale.
- Boutiques du parc : 80 artistes.
- Balade au Pays des Livres.
- Concours de vitrines.
- Tour de France cycliste féminin.
- Championnat de France cycliste cadets.
- Semaine du Développement Durable.
- Trial Roc du Diable.
- Décorations et événements de Noël.
- Etc...

Le budget principal comme les budgets annexes ont été exécutés conformément à nos différents débats budgétaires et avec des soldes meilleurs que les prévisions.

Les tableaux comparatifs CA 2009/CA 2008, présentés à la Commission des Finances lors de sa récente réunion, sont les suivants :

EXPOSÉ SUR L'ÉVOLUTION CA 2009 / CA 2008

VARIATION DES RECETTES : + 5,24%

- Contributions directes : + 8,17%

Cette variation inclut :

- * l'augmentation des taux (+4%)
- * l'augmentation automatique de bases
- * l'accroissement de l'assiette imposable

- Produit des jeux au Casino : - 15,63%

- Autres taxes : - 1,49%

(Attribution de compensation, Droits de place, de stationnement, taxe sur l'électricité, taxe de séjour, taxe additionnelle, Droits de mutation, remboursement EDF) (Baisse : dotation de solidarité Communautaire, Droits de place, gratuits en 2009)

- Dotation globale de fonctionnement : + 3,62%

- Dotation Nationale de Péréquation : + 126,08%

(Critères de calcul : population, potentiel fiscal, effet fiscal de la Commune)

- Autres dotations : + 9,41%

(Dotations de solidarité rurale, Dotation générale de Décentralisation, diverses dotations de l'État, subvention du Département, Attribution du fonds Départemental de taxe professionnelle)

- Autres recettes : + 16,77%

(Droits entrée piscine, restauration scolaire, taxes funéraires, participation du SDIS)

VARIATION DES DEPENSES : - 0,06%

- Charges de personnel : - 0,11%

- Budgets annexes : + 27,31%

* CCAS : - 30%

* Structure Multi-Accueil : + 252,52%

(forte régularisation de la CAF en 2008: participation de la CAF en baisse en 2009)

* Accueil Jeunes : - 5,86%

* Animation : - 7,26%

- Subventions aux services et associations : - 5,06%

(Subventions aux associations, au SDIS, École Jeanne d'Arc, Office de Tourisme, École de Musique, participation INSERFAC, cotisations écoles extérieures)

- Charges financières : + 6,39%

1 emprunt en plus

- Autres charges réelles : - 7,02%

(Charges de fonctionnement général)

TABLEAU COMPARATIF ANALYTIQUE**CA 2008 / BP 2009 / BP 2010****BUDGET PRINCIPAL**

TOTAL TAXES	3 884 883.58 €	3 980 672.00 €	3 977 878.00 €	102.39%
<i>contributions directes</i>	2 275 177.00 €	2 457 794.00 €	2 461 062.00 €	108.17%
<i>Casino</i>	487 165.00 €	448 000.00 €	411 000.00 €	84.37%
<i>autres taxes</i>	1 122 541.58 €	1 074 878.00 €	1 105 816.00 €	98.51%
TOTAL DOTATIONS	2 104 039.67 €	2 150 341.00 €	2 282 433.00 €	108.48%
<i>DGF</i>	1 779 002.00 €	1 843 229.00 €	1 843 461.00 €	103.62%
<i>dotation nationale de péréquation</i>	71 446.00 €	71 400.00 €	161 528.00 €	226.08%
<i>autres dotations</i>	253 591.67 €	235 712.00 €	277 444.00 €	109.41%
AUTRES RECETTES	369 746.00 €	367 271.00 €	431 753.00 €	116.77%
	6 358 669.25 €	6 498 284.00 €	6 692 064.00 €	105.24%
CHARGES DE PERSONNEL	3 103 488.00 €	3 076 500.00 €	3 099 936.00 €	99.89%
Budgets annexes	364 000.00 €	446 300.00 €	463 400.00 €	127.31%
<i>budget ccas</i>	30.000.00 €	34 800.00 €	21 000.00 €	70.00%
<i>Budget crèche</i>	46.000.00 €	116 000.00 €	164 000.00 €	356.52%
<i>budget animation</i>	207.000.00 €	171 500.00 €	186 400.00 €	32.74%
<i>budget Accueil Jeunes</i>	87.000.00 €	113 000.00 €	82 000.00 €	94.25%
<i>Budget Navette</i>		11 000.00 €	10 000.00 €	
<i>Subventions services</i>	533 464.00 €	492 682.00 €	492 775.00 €	92.37%
<i>Subventions associations</i>	83 727.00 €	106 618.00 €	94 872.00 €	113.31%
<i>Charges financières</i>	380 182.61 €	383 700.00 €	404 459.00 €	106.39%
<i>autres charges réelles</i>	1 338 488.00 €	1 375 458.00 €	1 244 577.00 €	92.98%
TOTAL DEPENSES	5 803 349.61 €	5 881 258.00 €	5 800 019.00 €	99.94%
Capacité d'autofinancement	555 319.64 €	617 026.00 €	892 045.00 €	160.64%
FCTVA	96 567.00 €	266 000.00 €	243 000.00 €	251.64%
Total	651 886.64 €	883 026.00 €	1 135 045.00 €	174.12%
DETTE (Capital à rembourser)	518 383.00 €	465 668.00 €	490 500.00 €	94.62%
Disponible	133 503.64 €	417 358.00 €	644 545.00 €	482.79%

COMPTE ADMINISTRATIF 2009 INVESTISSEMENT

RECETTES

	2008 CA	BP 2009 CR+ de report 2008	2009 CA	Cr de report 2009 sur 2010
recettes déquipement	465 146.90 €	713 861.00 €	157 015.24 €	523 800.00 €
subventions versées diverses administrations	65 146.90 €	313 861.00 €	157 015.24 €	123 800.00 €
réalisation d'emprunts	400 000.00 €	400 000.00 €		400 000.00 €
dotations en fonds divers	142 623.00 €	306 000.00 €	294 769.00 €	
FCTVA	96 567.00 €	266 000.00 €	243 994.00 €	
TLE	46 056.00 €	40 000.00 €	50 775.00 €	
AMORTISSEMENTS	169 971.36 €	160 017.00 €	164 011.15 €	
Excédent section de fonctionnement	217 989.64 €	874 722.25 €	893 063.38 €	
TOTAL RECETTES	995 730.90 €	2 054 600.25 €	1 508 858.77 €	523 800.00 €
DEPENSES				
immobilisations incorporelles	7 774.00 €	78 273.00 €	40 921.14 €	13 395.20 €
frais etudes divers		34 100.00 €	13 395.20 €	13 395.20 €
logiciels et autres concessions	7 774.00 €	44 173.00 €	27 525.94 €	
immobilisations corporelles	159 639.28 €	203 569.16 €	191 624.92 €	27 021.80 €
terrains divers	88 440.58 €	64 874.00 €	119 367.66 €	21 000.00 €
achats divers vehicules mobilier materiels	71 198.70 €	138 695.16 €	72 257.26 €	6 021.80 €
Travaux D'investissement	213 003.33 €	695 258.09 €	288 928.14 €	386 481.90 €
travaux de batiments	128 073.65 €	198 158.09 €	173 280.21 €	19 954.59 €
travaux de voirie	84 929.68 €	497 100.00 €	115 647.93 €	366 527.31 €
Travaux Investissement Personnel Municipal	96 930.62 €	184 760.00 €	97 129.93 €	
Capital des emprunts et cautions	518 383.67 €	492 740.00 €	490 254.64 €	1 140.00 €
participation SEM		400 000.00 €	400 000.00 €	
	995 730.90 €	2 054 600.25 €	1 508 858.77 €	428 038.90 €
solde investissement	- €	- €	- €	95 761.10 €

Madame Anna MIGNOT apprécie la clarté de la présentation de ce compte administratif. Elle sollicite une information sur l'attribution d'une subvention au Syndicat FO.

Monsieur le Maire l'informe que deux Syndicats représentent le personnel des services municipaux et qu'une subvention de fonctionnement leur est allouée chaque année.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif de l'année 2009.

RAPPORT N° 2 : COMPTE DE GESTION 2009

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient que le compte de gestion, établi par le Receveur Municipal au titre de l'année 2009, soit soumis à l'approbation du Conseil Municipal, en précisant que les opérations comptables figurant sur ce document coïncident avec celles figurant sur le compte administratif qui vient d'être présenté.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion de l'année 2009.

RAPPORT N° 3 : COMPTE ADMINISTRATIF - AFFECTATION DES RESULTATS

Conformément aux instructions de la M 14 concernant le budget principal, de la M 49 et de la M 4 concernant les Services Annexes, les résultats de la section d'exploitation de l'exercice 2009 devant être affectés, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

* d'affecter l'excédent de clôture **du budget Principal**, d'un montant de 2.034.985,63 Euros, y compris l'excédent de clôture de 2008, au financement de la section d'investissement pour un montant de 797.302,28 Euros et d'affecter le solde de 1.237.683,35 Euros au financement des charges d'exploitation.

* d'affecter l'excédent de clôture du **budget Camping**, d'un montant de 10.855,45 Euros, y compris l'excédent de clôture de 2008, au financement de la section d'investissement pour un montant de 7.422,27 Euros et d'affecter le solde de 3.433,18 Euros au financement des charges d'exploitation.

* d'affecter l'excédent de clôture de la section d'exploitation du **budget Crèche**, d'un montant de 5781,36 Euros, y compris l'excédent de clôture de 2008, au financement des charges d'exploitation.

* d'affecter l'excédent de clôture de la section d'exploitation du **budget Eau**, d'un montant de 603.905,66 Euros, y compris l'excédent de clôture de 2008, au financement des charges d'exploitation.

* d'affecter l'excédent de clôture de la section d'exploitation du **Budget Assainissement**, d'un montant de 128.124,45 Euros, y compris l'excédent de clôture de 2008, au financement des charges d'exploitation.

* D'affecter l'excédent de clôture de la section d'exploitation du **Budget Accueil jeunes**, d'un montant de 1.457,99 Euros, y compris l'excédent de clôture de 2008 au financement de la section d'investissement pour un montant de 307,28 €, et d'affecter le solde de 1.150,71 Euros au financement des charges d'exploitation.

* D'affecter l'excédent de clôture de la section d'exploitation du **Budget Animation-Culture**, d'un montant de 3.940,95 Euros, y compris l'excédent de clôture de 2008, au financement des charges d'exploitation.

* D'affecter l'excédent de clôture de la section d'exploitation du **Budget Aire des Gens du Voyage**, d'un montant de 32.595,74 Euros y compris l'excédent de clôture de 2008, au financement des charges d'exploitation.

* D'affecter l'excédent de clôture de la section d'exploitation du **Budget Navette**, d'un montant de 312,83 Euros au financement des charges d'exploitation.

RAPPORT N° 4 : AFFECTATION DU PRODUIT DE LA TAXE DE SEJOUR

En application de l'article R 2333.43 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que le montant et l'affectation des recettes fournies par la taxe de séjour doivent figurer sur un état annexé au compte administratif, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le produit de la taxe de séjour de l'année 2009, qui s'élève à 35.452,88 Euros, au fonctionnement de l'Office de Tourisme de Châtel-Guyon. Cette somme est incluse dans la subvention allouée à l'Office de Tourisme, au titre de l'année 2010.

Monsieur Thierry VIDAL se renseignant sur le mode de perception de la taxe en insistant sur la vigilance à observer, est informé que les professionnels produisent une déclaration de la fréquentation de leur établissements et qu'en cas de non paiement ou d'un paiement inférieur à la fréquentation supposée, la Commune émet un forfait correspondant aux dispositions de la délibération réglementant la taxe de séjour.

RAPPORT N° 5 : BILAN DES OPERATIONS FONCIERES DE L'ANNEE 2009

Opérations foncières 2009

L'article 11 de la loi du 8 Février 1995 stipulant que les Collectivités Territoriales doivent délibérer, tous les ans, sur le bilan de leurs acquisitions et cessions immobilières, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la liste des acquisitions immobilières effectuées au cours de l'année 2009, qui est la suivante :

ACQUISITIONS IMMOBILIÈRES 2009

OPÉRATION	LIEU	SECTION	SURFACE	PRIX EN €
Emplacement réservé n°3 espace vert	La Conche	AH 955	316 m ²	480 €
Accès pour le passage de réseaux	Le Patural Bas	AD 374	496 m ²	13 500€
Espaces verts et parkings	Le Pâtural	AD 472	44 m ²	450€
Régularisation voie publique Rochepradière	Rochepradière	361B1713-361B 1714	7+14 soit 21m ²	315€
Aménagement espace urbain paysagé	La Gravière	ZE 560/587/588 terrain+bati	481+12+35 4 m ²	80 000€
Réserve Foncière	Pré Lièvre	ZC 448-449450-451-1201-469-470-821-823-825-827-1203-1205-833-835-837-839-841-843-845-847-849-851	47208 m ²	20 000€
Les Sources	Parc Thermal	AO 1209-AN 321-354-528-209-359-555-525-522-523-524	322 m ² +24+187 +59+11+5+ 21+8+12+3 4+10m ²	1€

CESSIONS IMMOBILIÈRES 2009

OPÉRATION	LIEU	SECTION	SURFACE	PRIX EN €
Petite maison de bourg		Al 404	45 m ²	12000 €

RAPPORT N° 6 - ASSOCIATION "TOUS EN SCÈNE A CHÂTEL-GUYON"

Madame Danielle FAURE-IMBERT présente l'organigramme du groupe de travail qui élabore le projet de réhabilitation du Théâtre, accompagné d'un projet culturel.

Ce groupe va rechercher des donateurs, des mécènes, des futurs usagers. Dans ce cadre, l'Association "Tous en scène à Châtel-Guyon" a été créée.

Les statuts de l'Association prévoient 4 élus et 4 représentants d'Association dans le Conseil d'Administration. Aussi, il convient que le Conseil Municipal désigne 4 élus au sein de ce Conseil d'Administration.

Monsieur Jacques MARCEL s'enquérant des membres du bureau, est informé que le Président est Monsieur Maurice SARDIER, le Trésorier Monsieur Éric PUCHOT, et la secrétaire Madame Brigitte GUILLOT.

Madame Anna MIGNOT prend note que l'objectif de cette association est de participer au financement de l'opération dans l'objectif de développement culturel.

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Mesdames Chantal CRETIN, Brigitte GUILLOT, Françoise AUCLAIR, et Anna MIGNOT, élues du Conseil Municipal au sein de l'Association "Tous en scène à Châtel-Guyon".

RAPPORT N° 7 : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS CONCLUE AVEC L'OFFICE DE TOURISME DE CHATEL-GUYON

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 29 Avril 2009, par laquelle il a approuvé la conclusion, avec l'Office de Tourisme de Châtel-Guyon, d'une convention d'objectifs définissant les missions confiées, par la Ville de Châtel-Guyon, à cette association.

La durée de la convention qui prenait effet au 1^{er} Mai 2009 était fixée à un an, compte-tenu du projet de création d'un Office de Tourisme Intercommunal.

Ledit projet n'étant pas encore finalisé, Monsieur le Maire propose de reconduire cette convention pour une durée d'un an, renouvelable pour des durées identiques, par tacite reconduction jusqu'à la mise en place de l'Office de Tourisme Intercommunal.

Monsieur le Maire rappelle que certaines Communes de la Communauté de Communes Volvic Sources et Volcans ont, en effet, déjà transféré la compétence tourisme au SMAD des Combrailles aussi, l'aspect juridique de cette gestion doit-il être réglé pour rendre possible la création d'un Office de Tourisme Intercommunal.

Madame Anna MIGNOT apprécie que les démarches aient été engagées dans ce sens au niveau intercommunal.

Elle sollicite, d'autre part, des informations sur l'activité de l'Office de Tourisme, notamment sur les demandes d'informations qui lui parviennent.

Monsieur le Maire propose de présenter un bilan d'activité de l'Office de Tourisme lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal, en précisant que la vocation de l'Office de Tourisme est élargie à l'évènementiel comme les hébergements lors du festival de Jazz et que ses services reçoivent également de nombreux appels des curistes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention proposée.

RAPPORT N° 8 - CONVENTION AVEC LE COMITE D'ANIMATION

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal une convention qui définit les rapports entre la Ville de Châtel-Guyon et cette association, au titre de l'année 2010.

Monsieur Louis LEVADOUX précise que chaque co-contractant a son rôle bien défini au niveau de l'organisation des manifestations : lotos, concours de pétanque, thés dansants d'une part, et animations Mairie d'autre part. Le Comité d'Animation apporte par exemple son concours au festival de Jazz d'une manière précisément définie.

Monsieur Thierry VIDAL se déclarant surpris que la présente convention relative à l'année 2010 ne soit soumise à l'approbation du Conseil Municipal qu'en Juin. Monsieur Louis LEVADOUX fait remarquer que la convention intervient parallèlement au vote des subventions en rappelant ses principales dispositions : intervention d'un agent du Comité d'Animation, au niveau de l'animation de la Commune, mise à disposition de cette association de la salle des fêtes, participation du Comité d'animation au Festival de Jazz.

Madame Anna MIGNOT est informée, en réponse à sa question, qu'à partir de 2011, le Comité d'Animation ne bénéficiera plus de la subvention puisqu'actuellement elle concerne le travail effectué par une collaboratrice qui ne sera plus au Comité d'Animation à partir de Juin 2010.

Après que Monsieur François CHEVILLE ait demandé que la prise d'effet de la convention soit postérieure à la présente décision, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention, qui entre en vigueur au 15 Juin 2010.

RAPPORT N° 9 - CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'ECOLE JEANNE D'ARC

Monsieur le Maire propose la conclusion, avec l'Ecole Jeanne d'Arc, d'un avenant au contrat d'Association en cours qui fixe à 663 €uros par élève domicilié à Châtel-Guyon, la participation communale au titre de l'année scolaire à venir, le nombre d'élèves de Châtel-Guyon inscrits au titre de cette année scolaire étant de 124 ce qui induit une participation totale de 82.210 €uro.

Monsieur Jacques MARCEL demandant le prix de revient d'un élève à l'école publique, Monsieur le Maire répond qu'il est supérieur à celui des établissements privés.

Madame Anna MIGNOT ajoute que les éléments ne sont pas comparables : la contribution communale est inférieure au coût d'une école du secteur public mais dans le secteur, privé, une partie du coût est prise en charge par les familles.

Monsieur le Maire attire l'attention sur le fait que l'École Jeanne d'Arc accueillant une centaine d'enfants, ces élèves devraient être pris en charge par l'école publique en l'absence d'école privée dans la Commune.

Monsieur François CHEVILLE fait remarquer la suppression d'enseignements dans le secteur public.

Madame Anna MIGNOT demandant des informations sur le calcul de la participation communale, Monsieur le Maire expose qu'il n'existe aucune règle précise, que ce montant

n'avait pas été actualisé depuis 3 ans, et que parallèlement des types d'aides indirectes ont été proposés notamment : aide à la négociation avec les fournisseurs de l'école privée, au niveau des fournitures scolaires et de la restauration scolaire notamment ainsi qu'aux initiatives en matière d'agenda 21 et à la mise à disposition de la piscine de Châtel-Guyon.

Le Conseil Municipal, à la majorité (22 voix pour, 4 voix contre : François CHEVILLE, Brigitte LICHERON, Aurélie MEUR, Jean-Jérôme DANTON, 1 abstention : Anna MIGNOT), approuve l'avenant à intervenir avec l'école Jeanne d'Arc, après que Madame Anna MIGNOT ait précisé qu'elle s'abstenait car elle considère qu'elle ne dispose pas d'éléments comparatifs sur le calcul des montants de la contribution.

RAPPORT N° 10 - BUVETTE DE LA PISCINE : TARIFS 2010

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de reconduire les tarifs fixés en 2009 qui sont les suivants :

Boissons froides	2 €
Boissons chaudes	1 €
Sandwich	3 €
Hot Dog	2,5 €
Gaufres – Frites – Crêpes	2 €
Saucisses – Frites – Salades	4 €
Glaces 1	2,5 €
Glaces 2	2 €
Glaces 3	1,5 €
Friandises	0,80 €

Et d'ajouter les tarifs suivants :

- Chips : 1 €
- Gâteaux en sachets : 1 €
- Mister Frizz : 1 €

RAPPORT N° 11 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2010

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la liste des subventions qu'il est proposé d'allouer aux associations, au titre de l'année 2010, afin de les accompagner dans leur action.

Ces subventions sont réparties en deux groupes celles faisant partie de la vie associative traditionnelle d'une part et, 4 associations spécifiques, d'autre part :

- OGEC J. d'Arc
- École de Musique
- Comité d'Animation
- Office de Tourisme

Le soutien du Conseil Général à certaines associations, au titre du cadre de la DALD, est pris en compte au niveau du montant des attributions.

Concernant les associations sportives, les critères de détermination du montant individuel des subventions sont les suivants : on prend en compte le nombre de licenciés de Châtel-Guyon avec une priorité accordée aux enfants et une attention à l'encadrement pour encourager à aller vers la formation.

Concernant les associations culturelles, les critères sont sensiblement différents : nombres d'adhérents, participation à des manifestations culturelles, à la dynamique culturelle et au développement de la Commune, aux représentations lors des manifestations extérieures, distinctions obtenues, interventions dans les établissements scolaires...

La liste des attributions est la suivante :

<i>Liste des Associations</i>	<i>Montant</i>
<i>A.D.E.P. DE CHATEL-GUYON</i>	150
<i>ANTIQUA</i>	2 800
<i>ASS. LES MEDAILLES MILITAIRES</i>	100
<i>ASSOC ACPG CATM</i>	300
<i>CHATEL GUYON PATRIMOINE ET RENOUVEAU</i>	600
<i>ANCIENS AFN</i>	300
<i>ASS LIBRE EXPRESSION</i>	360
<i>ASSOC CHATEL'ARTS</i>	300
<i>ASSOC PEINTURE SUR SOIE</i>	300
<i>AUVERGNE QUEBEC</i>	500
<i>CHORALE 'A COEUR JOIE'</i>	600
<i>CHORALE SAINTE ANNE</i>	300
<i>COEUR DES HOMMES CHATEL VENDON</i>	500
<i>LIBERTYFLOR Ass</i>	300
<i>PATCHWORK ART ET TRADITIONS</i>	300
<i>CLUB DU 3EME AGE CG</i>	750
<i>CLUB VERMEIL SAINT-HIPPOLYTE</i>	600
<i>AIKIDO CLEMENTEL</i>	500
<i>AMICALE DES MOTARDS</i>	310
<i>AMICALE PECHEURS ASS CG</i>	370
<i>ARCHERS de CHATEL-GUYON</i>	780
<i>ASS BOULES LYONNAISES CHATEL GUYONNAISE</i>	235
<i>ASS CLUB LA ROUTE DES DOMES</i>	1 750
<i>ASS JEUNES SAPEURS POMPIERS JSP</i>	200
<i>ASS MECEN ACHET SPONSORING</i>	415
<i>ASS SPORTIVE COLLEGE</i>	400
<i>ASS TWIRLING CLUB CHATEL GUYON</i>	335
<i>ATHLETIC CLUB</i>	760
<i>AUVERGNE EQUI LOISIRS EVASION</i>	300
<i>BADMINTON CHATEL ASS</i>	700
<i>CAPOEIRA ANTIGA</i>	400
<i>CHATEL HAND BALL CLUB ASS</i>	770
<i>CLUB LOISIRS ET CULTURE FJEP</i>	1 200
<i>ECOLE DE NATATION CHATEL GUYON</i>	500
<i>ENTENTE FOOT CHATEL/ST HIPPOLY</i>	5 600
<i>GYM ET DETENTE</i>	720
<i>GYMNASE LA VIGILANTE</i>	1 300

<i>JUDO CLUB</i>	480
<i>LES DANSEURS BRAYAUDS</i>	300
<i>LES VIES DANSENT</i>	470
<i>STE CHASSE ST-HIPPOLYTE</i>	290
<i>STE DE PECHE DE SANS SOUCI</i>	210
<i>TENNIS CLUB</i>	1 530
<i>TIR CIBLE CLUB CG</i>	780
<i>YOSEIKAN BUDO</i>	510
<i>BIBLIOTHEQUE POUR TOUS</i>	5 500
<i>ADO VOIX</i>	500
<i>AMICALE ENTRAIDE POMPIERS</i>	1 550
<i>ASSOC PRIX LUCIEN GACHON</i>	300
<i>COOP SCOLAIRE ST -HIPPOLYTE</i>	150
<i>PARENTS ELEVES F.C.P.E.</i>	150
<i>PARENTS ELEVES G.I.P.E.</i>	150
<i>CLUB RICHELIEU</i>	100
<i>ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE</i>	150
<i>RCC</i>	400
<i>TEAM CYCLISTE</i>	920
TOTAL	41 045
<i>OGEC - ECOLE JEANNE D'ARC</i>	82 212
<i>ECOLE DE MUSIQUE</i>	36 000
<i>COMITE D'ANIMATION</i>	9 000
<i>OFFICE TOURISME</i>	105 000
TOTAL	232 212
<i>COMITE SOCIAL PERSONNEL MUNICIPA</i>	2 500
<i>SYNDICAT FO AGENTS COMMUNAUX CHATEL</i>	100
<i>SYNDICAT UNSA</i>	100
TOTAL	2 700
TOTAL GENERAL	275 957

Madame Françoise AUCLAIR propose que le montant de la subvention allouée à l'Association des Paralysés soit revu à la hausse l'année prochaine. Dans cette optique, Madame Anna MIGNOT insiste sur la prise en compte des handicapés aux différents niveaux associatifs : culturel, sportif.

Madame Anna MIGNOT demandant, d'autre part, que les critères précis d'attribution aux associations culturelles soient communiqués aux Conseillers Municipaux. Monsieur Louis LEVADOUX informe l'Assemblée qu'ils sont les suivants :

- Nombre d'Adhérents,
- Provenance des adhérents (priorité à Châtel),
- Tranches d'âge des adhérents,
- Participation lors des manifestations communales,
- Nombre de manifestations,
- Représentation lors de manifestations extérieures,
- Distinctions obtenues (prix, ...)
- Créativité
- Actions en faveur de la jeunesse

- Renouvellement des activités,
- Occupation des locaux de la Commune,
- Matériel et/ou personnel fournis par la Mairie,
- Impact de l'association sur le développement de la Commune,

Madame Brigitte LICHERON regrettant de ne pas avoir participé aux Commissions au cours desquelles les critères ont été définis, Monsieur Jacques CREGUT fait remarquer qu'ils n'ont pas été modifiés par rapport à l'année précédente.

Monsieur Thierry VIDAL qui s'enquiert des objectifs du Comité des Œuvres Sociales du Personnel Communal est informé que les primes allouées aux agents à l'occasion des évènements familiaux sont versées par cette association.

Monsieur François CHEVILLE se renseignant sur le motif de la baisse de la subvention allouée au TWIRLING BÂTON, est informé qu'en 2009 son montant avait inclus l'organisation d'un championnat.

Monsieur le Maire précise que, lors de sa prochaine réunion, le Conseil Municipal examinera les subventions aux manifestations ponctuelles.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la liste des subventions proposées.

RAPPORT N° 12 - AMENAGEMENT DE LA RD 455 DANS LA TRAVERSE DE SAINT-HIPPOLYTE : AVENANT AU MARCHÉ CONCLU AVEC LA SOCIÉTÉ EUROVIA

Après examen du dossier par la Commission d'Appel d'Offres, lors de sa réunion du 23 Avril 2010, Monsieur Jean-Louis FOURNET-FAYARD propose au Conseil Municipal la conclusion, avec la Société Eurovia, d'un avenant au marché conclu le 12 Mars 2008, ayant pour objet l'aménagement de la RD 455 dans la traverse de Saint-Hippolyte.

Le montant initial du marché s'élève à 215.960,50 €uros HT. Le montant du présent avenant s'élève à 32.383,00 €uros HT.

Les travaux faisant l'objet du présent avenant sont les suivants : pose des bordures de trottoirs et caniveaux, la réalisation de la couche de roulement et la confection des trottoirs en enrobés et en sable de couleur, la pose d'un collecteur d'eaux pluviales et d'une antenne d'eaux usées et la création d'une piste cyclable. Il s'agit de modifications ou d'unités supplémentaires.

Enfin, la réalisation de deux arrêts de bus aux normes handicap figure, aussi, à la liste des travaux et constitue la part la plus importante de l'avenant, sur le plan financier.

Madame Anna MIGNOT suggérant qu'à l'avenir, chaque projet intègre la dimension handicap, M. le Maire lui précise que c'est désormais le cas.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la conclusion de l'avenant susvisé.

RAPPORT N° 13 - MISE EN PLACE D'UN RALENTISSEUR BOULEVARD DESAIX - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Afin de sécuriser l'accès à la structure Multi-Accueil, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la mise en place d'un passage surélevé, Boulevard Desaix, à hauteur de son intersection avec le chemin des Iris.

Cette opération, dont le coût est estimé à 3.396 €uros HT, peut être subventionnée par le Conseil général au titre des amendes de police, à hauteur de 30%, soit 1.018,80 €uros.

Monsieur le Maire précise que les ralentisseurs de la route de Mozac ont bénéficié également de subventions.

Monsieur Jean-Louis FOURNET-FAYARD rappelle que Boulevard Desaix, la vitesse est limitée à 50 Km et sera réduite à 30 Km au niveau de la structure Multi-Accueil.

Madame Brigitte LICHERON demandant la raison du retrait des ralentisseurs de l'Avenue Clémentel, Monsieur le Maire l'informe qu'ils ont été retirés à l'occasion de la Course Cycliste et seront remis avant la rentrée scolaire de Septembre.

RAPPORT N° 14 - ETUDES NON SUIVIES DE TRAVAUX - REMUNERATION DE LA D.D.E.

A la demande du Conseil Municipal, Monsieur le Maire décide de reporter l'examen de la présente question à une réunion ultérieure, après complément d'information

RAPPORT N° 15 - PARTICIPATION AU REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'EAU DE MALAUZAT : CONVENTION MODIFIEE

Madame Nathalie ABELARD expose que, dans le cadre de travaux de remplacement de la conduite de Malauzat qui alimente Châtel-Guyon, est proposée l'adjonction à la convention approuvée par le Conseil Municipal, lors de sa réunion du 10 Avril 2010, et prévoyant une participation de la Commune de Châtel-Guyon s'élevant à 22.573,00 €uros HT, des dispositions suivantes :

- Riom Communauté prend à sa charge les travaux de dépose de la conduite de Châtel (2.842,00 €uros HT) et la Commune de Châtel-Guyon prendra à sa charge les travaux complémentaires liés à la conduite (fouilles complémentaires : 1.632,20 €uros HT).

La participation définitive sera arrêtée au montant réel des travaux justifié par Riom Communauté sur présentation d'un relevé de dépenses final de l'entreprise réalisant les travaux. Des travaux supplémentaires se sont, en effet, révélés indispensables au niveau du chantier.

Monsieur Jacques MARCEL demandant qui a réalisé de façon erronée les plans de l'opération, Madame Nathalie ABELARD précise qu'ils ont été élaboré par l'Entreprise Eurovia. La participation de Châtel-Guyon est la conséquence du fait que les conduites se trouvent sur une voie de circulation alors que la conduite de Châtel-Guyon traverse l'autre voie, Châtel-Guyon prenant en charge les fouilles complémentaires résultant de cette situation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la conclusion de la présente convention.

RAPPORT N° 16 - ACQUISITION DE PROPRIETES - VALLEE DE SANS-SOUCI

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'acquisition du bâtiment qui abritait la discothèque l'Eden, Vallée de Sans-Souci, au prix de 6.000,00 €uros HT.

L'ensemble de cette propriété est cadastré section AP N° 298, AP N° 257, AP N° 261, AP N° 262, AP N° 265, AP N°271, AP N° 272, AP N° 279, AP N° 280, AP N° 435, AP N° 436, AP N° 437, AP N° 438, 361 A N° 15, d'une surface globale de 1613m².

Sa démolition rendra possible un aménagement du secteur répertorié en zone inondable, pour améliorer le lit du Sardon et valoriser la coulée verte.

RAPPORT N° 17 - SAFER :

1 - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION VENANT A ECHEANCE

2 – CONCLUSION D'UNE SECONDE CONVENTION

Monsieur Jean-Louis FOURNET-FAYARD présente au Conseil Municipal les deux propositions suivantes :

1 – Reconduction pour une durée de 5 ans, avec la SAFER, de la convention conclue en 2005 venant à échéance. Cette convention stipule que la SAFER informe la Commune de toutes les mises en vente de terrains agricoles dans des zones non soumises au Droit de Prémption Urbain. Chaque information est facturée 15 € à la Commune (C'est en application de cette procédure que la Commune a pu acquérir récemment des terrains notamment dans le secteur de Pré de Lièvre.)

2 – Conclusion d'une seconde convention conformément à de nouvelles missions de cet organisme.

L'évolution du milieu rural a, en effet, permis d'étendre le domaine d'action des SAFER à l'ensemble des problèmes fonciers liés au développement des zones rurales et périurbaines. La SAFER propose donc d'ouvrir son capital aux représentants des collectivités locales.

Le projet de convention propose les divers services que peut offrir la SAFER à une collectivité locale et que la Commune pourra solliciter une fois cette convention signée :

- * Veille foncière et connaissance du marché
- * Enquête et décision de préempter
- * Lutte contre la spéculation foncière
- * Travaux préalables aux prospections et négociations foncières
- * Prospections et négociations foncières (constitution de réserves et/ou acquisitions sous emprise des différents projets)
- * Gestion temporaire du patrimoine foncier de la collectivité...

Cette convention peut amener une mise à disposition au siège de la Commune sous 8 jours, des déclarations d'intention d'aliéner réalisées sur les terrains agricoles et naturels du territoire communal. Ce délai ajusté permettrait à la Commune de solliciter la réorientation et/ou la mise en réserve de parcelles au titre de compensations aux aménagements collectifs et autres projets désignant des objectifs locaux stratégiques.

La convention proposée n'engage pas la Commune financièrement puisqu'elle constitue simplement une base d'informations sur l'ensemble des outils à disposition de celle-ci. La Commune sollicitera auprès de la SAFER, si besoin, les outils énoncés aux différents articles, ce

qui donnera lieu à la formalisation de "fiches-projets" définissant les modalités techniques et financières particulières.

Il est donc demandé aux membres du Conseil Municipal de valider le projet de partenariat, d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit document ainsi que les avenants relatifs aux missions particulières sollicitées, et lui déléguer pour toute la durée restante du mandat la compétence pour demander l'intervention de la SAFER par exercice de son droit de préemption.

D'une façon pratique, la SAFER peut par exemple, dans le cadre de projets communaux d'aménagement de ZAD ou autres zones, proposer à des agriculteurs exploitants de terrains de notre Commune qui nous intéressent, des terrains sur d'autres Communes dans le cadre de regroupements fonciers.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la conclusion des deux conventions susvisées.

RAPPORT N° 18 - ALIGNEMENT DU CHEMIN DE LA GANNE - ACQUISITION DE PARCELLES

Dans le cadre de l'alignement du Chemin de la Ganne, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'acquisition des parcelles suivantes :

- * Section ZC N° 1352 d'une superficie de 198m²
- * Section ZC N° 1354 d'une superficie de 3m²
- * Section ZC N° 1355 d'une superficie de 41m²

représentant une superficie totale de 242m² au prix de 1,52 €uros le m², soit 367,84 €uros.

RAPPORT N° 19 - ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VOLVIC SOURCES ET VOLCANS AU S.I.E.G.

Monsieur le Maire expose que le Président du SIEG a informé la Communauté de Communes Volvic Sources et Volcans de la modification des statuts du SIEG permettant désormais aux Communautés de Communes d'adhérer au syndicat selon les modalités proches de celles concernant les Communes déjà membres.

La compétence sera transférée en deux temps :

- Décision de Volvic Sources et Volcans d'adhérer au syndicat (avant l'été 2010).
- Transfert des biens concernés (à l'automne 2010).

Il convient donc que le Conseil Communautaire de Volvic Sources et Volcans délibère, au plus tard le 28 Juin prochain. Préalablement, les Communes devront avoir délibéré pour autoriser cette adhésion de Volvic Sources et Volcans.

Monsieur le Maire précise que ces dispositions vise les opérations menées par VSV notamment au niveau des zones d'activités, le SIEG réalisant les travaux et demandant à VSV de payer le solde dans les Communes qui ont transféré cette compétence.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à l'adhésion de VSV au SIEG.

**RAPPORT N° 20 : LOCATION D'UN APPARTEMENT COMMUNAL
REMBOURSEMENT DE CHARGES**

Le bail de location de l'appartement sis au 2^{ème} étage du bâtiment abritant le bureau de la Poste, 20 bis Rue du Docteur Levadoux, ayant pris fin le 30 Septembre 2009, il convient de rembourser, aux locataires de cet appartement, la fraction de la facture de gaz correspondant à la période postérieure à cette date, soit la somme de 290,24 €uros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder à cette régularisation.

**RAPPORT N° 21 : ACQUISITION D'UN BATIMENT – REMBOURSEMENT DE LA
TAXE FONCIERE**

Consécutivement à l'acquisition, par la Ville de Châtel-Guyon, d'une maisonnette sise Route de Riom, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le remboursement au vendeur de la fraction de la taxe foncière 2009, correspondant à la période postérieure à l'acquisition, soit 726 €uros.

RAPPORT N° 22 : INDEMNITE DE CONSEIL AU COMPTABLE

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'allouer au Trésorier Principal de Riom, comptable de la Commune, qui a pris ses fonctions au 1^{er} Janvier 2010, l'indemnité de Conseil prévue par l'arrêté ministériel du 16 Décembre 1983.

Le calcul de cette indemnité prend en compte le montant des dépenses des budgets de fonctionnement et d'investissement de la Commune et des services annexes des 3 années précédentes.

RAPPORT N° 23 : OPERATIONS BUDGETAIRES

1. DELIBERATIONS MODIFICATIVES

Dans le cadre de l'exécution des opérations prévues au budget primitif 2010 de la Commune et des services annexes, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de procéder aux virements et ouvertures de crédits suivants :

BUDGET COMMUNAL

Désignation	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT		
D 65737-024 : Autres EPL	35 000.00 €	
D 6574-311 : Subv. Fonct. Person. Droit privé	-35 000.00 €	
Total	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT		
D 21571-822 : Matériel roulant	17 500.00 €	
D 2188-020 : Autres immo corporelles	30 000.00 €	
D 2188-413 : Autres immo corporelles	18 000.00 €	
D 2313-212 : Immos en cours - constructions	15 000.00 €	
D 2315-822 : Immos en cours – inst.techn.	19 500.00 €	
D 2315-123-822 : Eau pluviale Pâtural	-100 000.00 €	
Total	0.00 €	0.00 €

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 2115-313 : Terrains bâtis		49 999.00 €		
D 2315-118-822 : Trav St Hippolyte Route de Mozac		100 000.00 €		
R 1323-118-822 : Trav St Hippolyte Route de Mozac				100 000.00 €
R 1328-313 : Autres				49 999.00 €
Total				149 999.00 €
Total Général		149 999.00 €		149 999.00 €

A la section de fonctionnement, l'opération concerne les crédits affectés au financement de Jazz aux Sources : le montant de la subvention versé à l'association sera inférieur aux prévisions, la Commune versant cette somme au budget annexe "animation-culture" qui finance directement les salaires et charges sociales des intermittents du spectacle.

A la section d'investissement, il convient d'ajuster des crédits au coût réel d'acquisition ou de travaux, en individualisant les crédits affectés à chaque opération.

2^{ème} tableau : affectation de subventions et jeu d'écritures pour amortissements.

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Désignation	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT		
D 6063 : Fourn. D'entretien et de petit..	-7 800.00 €	
D 6811 : Dot. Aux amort./immo. Incorp. ...	6 800.00 €	
D 673 : Titres annulés (sur ex antérieur)	1.000.00 €	
Total	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT		
D 2188 : Autres	6 800.00 €	
R 28158 : Autres		6 800.00 €
Total	6 800.00 €	6 800.00 €

L'opération correspond à une régularisation d'amortissements.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 61523 : Entretien et réparations		7 000.00 €		
D 6811 : Dot. Aux amort./immo. Incorp. ...		914.00 €		
R 70611 : Redev. Assainissement collectif				7 914.00 €
Total				7 914.00 €
INVESTISSEMENT				
D 2315 : Install., mat. Et outil. Tech.		914.00 €		
R 281-58 : Autres				914.00 €
Total				914.00 €
TOTAL GÉNÉRAL		8 828.00 €		8 828.00 €

Les opérations correspondent l'une à des travaux d'entretien d'un montant supérieur à la prévision, l'autre à une régularisation d'amortissements.

BUDGET ANNEXE ACCUEIL JEUNES

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 60612-4 : Energie-électricité	-860.00 €			
D 6745-4 : Subv. aux pers. Droit privé		150.00 €		
D 6811-4 : Dot.amort.immos incorp. Et corp		710.00 €		
Total		860.00 €		
INVESTISSEMENT				
D 2188-4 : Autres immo corporelles		710.00 €		
R 28184-4 : Mobilier				480.00 €
R 28188-4 : Autres immos corporelles				230.00 €
Total				710.00 €
TOTAL GÉNÉRAL		710.00 €		710.00 €

Les opérations correspondent l'une à une augmentation des crédits affectés aux prestations sociales versées aux agents (participation aux séjours de vacances), l'autre à une régularisation des amortissements.

BUDGET ANNEXE CULTURE ANIMATION

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 6251-311 : Voyages et déplacements		5 300.00 €		
D 64131-311 : Rémunération		17 500.00 €		
D 6451-311 : Cotisations à l'URSSAF		12 200.00 €		
R 74741-311 : Particip. Des Communes du GFP				35 000.00 €
Total				35 000.00 €
INVESTISSEMENT				
D 205 : Concession et assimilées		5.980.00 €		
D 2183 : Matériel de bureau et informatique	5 980.00 €			
Total		0.00 €		
TOTAL GÉNÉRAL		35 000.00 €		35 000.00 €

Opération mentionnée ci-dessus.

2. IMPUTATION DE FACTURES A LA SECTION D'INVESTISSEMENT

L'imputation des factures correspondant à des investissements d'un montant inférieur à 500 €uros TTC à la section d'investissement du budget, devant faire l'objet d'une décision du Conseil Municipal, en application de cette règle, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'imputer, à la section d'investissement du budget de la Commune, les factures suivantes :

- COM'SUR TERRE : 478,40 €uros TTC (Études Théâtre : mise en page d'une plaquette)
- AVVENTURA : Théâtre : enregistrement de la soirée et CD de présentation 424,58 €uros TTC.

RAPPORT N° 24 : CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES – ENCAISSEMENT D'UN CHEQUE

L'Association des Membres de l'Ordre National du Mérite du Puy-de-Dôme a remis un chèque de 200 €uros à l'attention du Conseil Municipal des Jeunes de Châtel-Guyon, en récompense du prix du civisme départemental, obtenu pour leur action en faveur des sinistrés de Haïti.

Le Conseil Municipal des Jeunes ne pouvant, juridiquement, disposer d'un compte bancaire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la perception sur le budget communal, de ce chèque.

RAPPORT N° 25 : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU CASINO

1 - Bilan d'activité afférent à la période du 1^{er} Novembre 2008 au 31 Octobre 2009 (les exercices budgétaires allaient du 1^{er} Novembre au 31 Octobre de chaque année)

Conformément à la loi, le bilan d'activité doit être soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

L'évolution constatée est la suivante sur les principaux indicateurs :

Chiffre d'affaires 2008 (pour mémoire)	3.136.238 €
Chiffre d'affaires 2009	2.841.056 €
Produit Brut des Jeux 2008 (pour mémoire)	5.232.360 €
Produit Brut des Jeux 2009	4.501.313 €
Prélèvement communal 2008 (pour mémoire)	315.575 €
Prélèvement communal 2009	287.246 €
Effectif actuel	

Le paysage des jeux s'est nettement transformé depuis déjà quelques années en France, et malheureusement le casino de Châtel-Guyon entre crucialement dans ce contexte.

En effet, après l'engouement qui a suivi l'autorisation d'exploiter des machines à sous dans notre pays, au début des années 90, l'intérêt suscité par ce jeu n'a cessé de se développer jusqu'en 2004/2005.

Depuis, les charges ont pris le pas sur ce développement et sont devenus de plus en plus difficiles à assumer.

Des prélèvements nouveaux ont fait leur apparition, notamment :

- 2% fixes supplémentaires sur les machines à sous,
- 0.5% sur le jeu de la boule,
- la contribution sociale généralisée,
- le RDS,
- pas de revalorisation du barème progressif.

Dans le même temps, la clientèle s'est désintéressée des machines à sous au profit d'autres jeux.

D'autres contraintes ont aussi contribué au recul de l'activité. En 2006, la réglementation a contraint au contrôle des entrées éliminant de la sorte un grand nombre de clients n'ayant pas de pièce d'identité sur eux ou tout simplement refusant de se laisser « fiché » selon eux.

Cela a impliqué également une surcharge de la masse salariale puisqu'il a fallu engager du personnel pour effectuer ces contrôles.

Plus tard, c'est l'interdiction de fumer qui a fait perdre un nombre important de clients tout en obligeant l'exploitant à investir dans une cabine réservée aux fumeurs afin de limiter la fuite d'une grande partie de la clientèle.

En mai 2008 et durant de longs mois, le prix du carburant a fortement augmenté et de nombreuses personnes ont réduit leurs déplacements en voiture. Parmi eux, les clients qui ont moins fréquenté l'établissement produisant ainsi une chute brutale du chiffre d'affaires pendant toute cette période et on constate que, malgré la baisse du carburant, l'activité du casino n'est pas repartie à la hausse.

Dès lors, on ne peut que réaliser que le comportement des consommateurs s'est profondément modifié d'autant plus que la « crise » est venue se greffer à cet environnement déjà difficile entraînant une réduction importante de dépenses des ménages dans les loisirs dont tous les casinos de France font les frais.

D'autre part, l'exploitant doit aussi faire face à une concurrence pour le moins déloyale des jeux de casinos en ligne qui détourne une part importante des revenus, sans parler de la "concurrence" de la Française des Jeux avec des nouveaux jeux ressemblant fortement à ceux que l'on peut trouver dans les casinos.

L'ensemble de ces contraintes et événements défavorables à une évolution normale de l'activité ont entraîné une baisse significative du produit des jeux de 12% en 2008 et, en prenant en compte toutes les augmentations de charges qui ont accompagné cette baisse d'activité, le résultat d'exploitation a purement et simplement été divisé par deux à la fin de l'année 2007/2008 par rapport à l'année précédente.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du présent bilan d'activité.

2 - Affectation des crédits issus des recettes supplémentaires (compte 471)

Le compte 471 est le compte sur lequel est inscrit, chaque année, le montant d'un prélèvement réglementaire sur le produit des jeux. Cette somme est affectée, après avis du Conseil Municipal, à des travaux liés à l'accueil au Casino et dans la station.

En accord avec l'exploitant du Casino, il propose d'affecter le solde au 31 Octobre 2009, s'élevant à 32.700 €uros à des travaux au Casino, sur les sujets suivants :

Adjonction au Café Colonial de portes automatiques, qui doubleront les portes actuelles dans un objectif d'isolation thermique et de facilitation de l'accès aux personnes âgées et handicapées et du service. L'année précédente, le Conseil Municipal avait donné son accord pour des travaux dans la salle des Ambassadeurs.

Concernant l'affectation de crédits du compte 471, Monsieur le Maire rappelle la destination des crédits du compte 471 qui doivent viser l'amélioration de l'accueil de la station et signale que l'installation de doubles portes a pour objectif de rendre les lieux plus confortables, notamment l'hiver.

Il est précisé à Monsieur François CHEVILLE, en réponse à sa question, que le coût de ces travaux est de 32.700 €uros.

Madame Anna MIGNOT posant la question de la perspective attendue d'une tranche de jeux fixée à 12% lors de la renégociation du cahier des charges, Monsieur le Maire précise que

le produit des jeux du Casino de Châtel-Guyon a chuté de 15%, légèrement supérieur au produit des jeux au niveau national : 12%.

A la majorité (19 voix pour, 7 abstentions : Jacques MARCEL, Brigitte LICHERON, Aurélie MEUR, Jean-Jérôme DANTON, François CHEVILLE, Anna MIGNOT, Claudine BELOT, 1 abstention : Thierry VIDAL), le Conseil Municipal approuve l'affectation proposée des crédits du compte 471.

RAPPORT N° 26 : RAPPORT D'ACTIVITE DE LA SEML CHATEL-DEVELOPPEMENT 2009

Madame Danielle FAURE-IMBERT rappelle les grandes lignes de l'activité de la Société d'Economie Mixte Locale Châtel Développement, depuis sa constitution, qui sont les suivantes :

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE SEM CHATEL-DEVELOPPEMENT

ANNEE 2009

Bilan d'une année de 9 mois de la SEM Châtel-Développement (constituée le 13 Mars 2009), marquée essentiellement par la reprise et la relance de l'activité thermale de Châtel-Guyon, la location gérance confiée à Eurospa et l'investissement dans la remise de l'outil thermal et son adaptation à l'indication Rhumatologie, avec l'aide du FNADT.

Le 13 Mars 2009 : le Conseil d'Administration :

- désigne Danielle Faure-Imbert comme Président Directeur Général de la SEM
- donne pouvoir pour signer l'acte d'acquisition du fonds de commerce de l'activité thermale et du centre IBE et de l'ensemble immobilier dédié à l'activité thermale appartenant à la SFC
- donne pouvoir pour signer la convention de mise à disposition des sources à la SEM par la Ville de Châtel-Guyon
- donne pouvoir pour signer une convention de mise à disposition des salles de réunion, et de secrétariat à la demande entre la Ville et la SEM

Le 24 Mars 2009 : Signature de l'acquisition de l'activité et des biens immobiliers thermaux

- Reprise de location – gérance donnée par la SFC au Groupe EUROSPA depuis le 1^{er} Novembre 2008
- Reprise de l'ensemble des travaux commandés par la société SFC

Avant la saison 2009

- **Travaux effectués avant la saison : 261 014 €uros**
 - de réparations des équipements et étanchéité / sécurité des bâtiments (108 301 €uros)
 - de restauration / embellissement (37 904 €uros)
 - d'adaptation à la nouvelle indication "Rhumatologie" (108 328 €uros)
 - de restauration de la galerie des boutiques du Parc (6 481 €uros)

- location des boutiques de la Galerie : installations d'un salon de thé et de boutiques d'artisanat d'art : 9 boutiques louées sur 11 disponibles.

Le 6 Mai 2009 Conseil d'Administration

- prend acte de la signature des documents définitifs d'acquisition
- prend acte du plan des objectifs 2009 présentés par Marc Pépi PDG d'Eurospa
- décide de créer une commission de réflexion sur l'avenir de la station
- décide de mettre à disposition de la Ville 4 des boutiques de la Galerie des boutiques du Parc pour une durée de 2 ans, en lieu et place du paiement des travaux de rafraîchissement réalisés par les Services Techniques de la Ville
- accepte les conditions de la mise à disposition de la SEM, par la Ville, des sources thermales pour un montant de 2 000 €uros pour l'année 2009
- décide le principe de la mise en vente du bâtiment "Cité Ouvrière" à un promoteur ayant pour obligation de créer des hébergements touristiques adaptés aux besoins de l'activité thermale

Des expositions d'œuvres d'art sont installées par le Service Animation/Culture de la Ville dans les boutiques concédées par la SEM à la Ville. Elles sont renouvelées tous les 15 jours.

A partir de Juillet 2009

La SEM a demandé à la Société Re-Solutions d'animer une réflexion sur l'avenir de Châtel.

2 groupes ont été constitués :

Un groupe médical travaillant sur les orientations "Santé" et un groupe "Bien-Etre / Tourisme" travaillant sur le thème de la diversification.

Ce travail a nécessité plusieurs réunions pour chaque groupe.

Le groupe médical est le groupe Bien-Etre se rejoignent pour penser que la vocation de Châtel concerne le trépied "Rhumatologie-Digestif-Stress" auquel on apporte la réponse "Nutrition – Cure – Détente (pratiques complémentaires de cure)".

Et qu'il faut passer en douceur du curatif au préventif, en apportant une offre globale qui améliore la qualité de vie et qui s'adresse à des personnes bien portantes qui entendent profiter d'un séjour dans une "ville d'Eaux" pour optimiser leur santé.

Ils définissent de nouvelles cibles élargies pour la station dans laquelle on déclinerait toutes les possibilités de l'Eau :

- Eau santé : thermalisme
- Eau forme : activités autour de l'eau, médecine douce
- Eau dépassement de soi : stages sportifs, récupération d'après matchs

Le 6 Novembre 2009 : le Conseil d'Administration

* prend acte du premier bilan de fréquentation qui fait apparaître une augmentation de 10,3% du nombre de curistes (chiffres donnés par Eurospa)

* prend acte du renouvellement tacite du contrat de location-gérance pour 1 an

Le 24 Novembre 2009 :

Le FNADT accorde à la SEM une subvention de 200.000 €uros au titre de la réhabilitation des Thermes de Châtel-Guyon.

(Programme 112 "impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire")

Depuis la clôture de l'exercice, la SEM a décidé :

- la mise en vente de la Cité

- la réalisation d'un équipement exceptionnel, piscine de boue (argile et eau thermale) soit un investissement de 300.000 €uros, financé partiellement par un emprunt de 200.000 €uros.
- ce bain de boue sera un soin majeur de la cure de Rhumatologie et pourra également être utilisé dans le cadre des soins de Bien-Etre.
- d'étudier la faisabilité d'un nouvel établissement, plus fonctionnel, prenant en compte la consommation énergétique et conforme aux attentes actuelles des curistes et clients.
- de déposer un nouveau dossier de demande de subvention au FNADT pour ce nouvel investissement
- de réfléchir à la forme juridique de la délégation de gestion au futur exploitant.

La SEM manifeste ainsi sa confiance en l'avenir de la station dont la relance intervient dans un "période de tous les dangers" : crise économique, risque de déremboursement par la Sécu, mais aussi de "toutes les chances" : regain d'intérêt pour une médecine thermique qui apporte la preuve de son efficacité, montée en puissance régulière des médecines douces, intérêt croissant pour la prévention et les soins de Bien-Etre, amélioration de l'image et de l'attractivité de la région.

Madame Danielle FAURE-IMBERT présente ensuite le bilan 2009 qui est tout-à-fait satisfaisant, conforme aux prévisions. Les comptes ont été validés par le Conseil d'Administration de la SEM. Ils seront présentés aux actionnaires lors de l'AG du 29 Juin 2010.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du présent bilan d'activité.

RAPPORT N° 27 – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU CAMPING DE LA CROZE - BILAN D'ACTIVITE 2009

L'évolution constatée, par rapport au bilan d'activité de l'exercice précédent est la suivante :

	Année n	Année n-1 (pour mémoire)
* Total du bilan.....	321.313,45 €uros	351.399,95 €uros
* Chiffre d'affaires.....	178.441,64 €uros	172.341,38 €uros
* Résultat net comptable	15.886,20 €uros	12.345,59 €uros

Le loyer annuel versé à la commune par l'exploitant : 15.250 €uros

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du bilan d'activité susvisé.

RAPPORT N° 28 - DELEGATION DE L'ACTIVITE DU CENTRE EQUESTRE - BILAN D'ACTIVITE

L'évolution constatée par rapport au bilan d'activité de l'exercice précédent est la suivante :

	Année n	Année n-1 (pour mémoire)
* Résultat d'exploitation	7.012,00 €	14.051,80 €
* Bénéfice net	7.199,00 €	13.002,90 €
* Chiffre d'affaires	99.802,00 €	94.558,00 €

170 cavaliers fréquentent le centre équestre dont 50 enfants de moins de 7 ans montant à poneys et 20 débutants de 7 à 60 ans.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du bilan du centre équestre au titre de l'année 2009.

RAPPORT N° 29 - RAPPORT ANNUEL SUR L'EXPLOITATION EN REGIE DU SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Madame Nathalie ABELARD présente un exposé sur le fonctionnement du service durant l'année 2009 et sur les projets en cours.

Les investissements sont les suivants : remplacement de la conduite d'eau et d'assainissement dont les travaux débiteront en Septembre 2010. L'accent sera mis également sur le remplacement des branchements en plomb avec une prévision budgétaire de 100.000 € en 2010.

Budget annexe du service de l'eau en 2009

Recettes de fonctionnement : 472.235 €

Dépenses de fonctionnement : 410.410 € D

Budget annexe du service de l'assainissement en 2009

Recettes de fonctionnement : 187.000 €

Dépenses de fonctionnement : 209.000 €

Madame Anna MIGNOT s'enquérant du nombre de branchements de plomb à remplacer est informée qu'ils sont au nombre de 900 – 30% d'entre eux ont été remplacé à ce jour, le coût de l'intervention correspondant étant de 2.000 € par branchement.

Le Conseil Municipal, prend acte de la présentation du rapport annuel sur l'exploitation en régie du service de distribution d'eau potable.

RAPPORT N° 30 - CRITERES DE REMISE D'UNE "MEDAILLE DE LA VILLE"

Jusqu'à ce jour, une médaille de la Ville de Châtel-Guyon était remise de manière occasionnelle et sans critères particuliers. Son utilisation est assez limitée et, pour être utilisée à bon escient, cette distinction doit aujourd'hui être reconnue en tant que telle.

Aussi, Monsieur le Maire présente-t-il au Conseil Municipal de fixer ainsi qu'il suit le principe d'attribution de cette médaille :

"La médaille de la Ville récompense les mérites de toutes personnes qui par leur engagement, leur dévouement, leur implication ou leur action qui ont marqué l'histoire ou le développement de notre ville. Il appartiendra à Monsieur le Maire, sur proposition d'un moins

10 élus et après avis du bureau municipal, de désigner ces personnes et de leur décerner cette décoration. Ces distinctions feront l'objet d'une promotion annuelle.

A titre exceptionnel, la médaille de la Ville de Châtel-Guyon pourra être remise, à la discrétion de Monsieur le Maire, à toute personnalité en visite dans notre ville (Ambassadeur, personnalité étrangère, sportive, culturelle, politique...).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la présente proposition.

RAPPORT N° 31 - TOUR D'AUVERGNE 2010

Monsieur le Maire expose que, les 16, 17 et 18 Juillet 2010, se déroulera le Tour d'Auvergne "New look" avec la collaboration des villes thermales des départements du Puy-de-Dôme et de l'Allier.

Des parcours attractifs, sélectifs et des épreuves variées s'ouvriront à 120 coureurs amateurs 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} catégorie et juniors (20 équipes de 6).

L'évènement cycliste débutera par un contre la montre de 2km en semi-nocturne, par équipe, autour de Châtel-Guyon. Il se poursuivra par une étape en ligne reliant Châtel-Guyon à Bourbon l'Archambault (115km) pour se terminer par 2 demi-étapes entre Nérès-les-Bains et Vichy (86 km), puis Vichy et Châtel-Guyon (65 km).

Au-delà de la course cycliste, le Tour d'Auvergne a pour objet de promouvoir les villes thermales et de faire découvrir le "monde du vélo" à travers des animations offertes au public dans chaque ville étape. Ces animations regrouperont toutes les disciplines cyclisme : BMX, VTT, écoles de vélos et cyclisme en salle.

Cette initiative communale d'accueillir le Tour d'Auvergne s'inscrit dans le travail de fond sur le vélo entamé l'an passé. Coureurs et accompagnants seront basés à Châtel-Guyon d'où ils se dirigeront vers l'Allier.

Une proposition de subvention à cet évènement sera soumise au Conseil Municipal ultérieurement.

RAPPORT N° 32 - INFORMATION DIVERSES

A – INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

1 – Conclusion d'un marché à bons de commande pour les travaux de voirie

Un marché à bons de commande a été conclu avec la Société Eurovia, pour une durée de 4 ans, à la suite d'une consultation par voie de presse à laquelle 4 entreprises ont répondu :

COLAS 1.572.979 € HT

GATP dossier incomplet

EUROVIA 1.348.889 € HT

BILLET 1.721.434,10 € HT

Le marché a été attribué à la Société EUROVIA moins-disante.

2 – Marché pour l'acquisition d'un tracteur

A la suite d'une consultation ayant pour objet l'acquisition d'un tracteur qui sera affecté au débroussaillage et au déneigement, une seule entreprise a répondu : La Société VACHER qui a remis une offre s'élevant à 89.900 €uros HT, conforme à l'estimation.

3 – Convention d'étude : révision partielle de la ZPPAUP

Une convention d'étude ayant pour objet la révision partielle de la ZPPAUP a été conclue avec le Cabinet André DAVID, à la suite d'une consultation à laquelle ce cabinet a été seul à répondre. Le coût de cette prestation s'élève à 23.322 €uros TTC.

Cette révision partielle a pour objectif de préciser la politique de gestion des espaces protégés du centre ville.

La démarche à engager consiste :

1) à opérer une vérification générale des données, documentaires, architecturales et paysagères :

- vérification de l'ensemble des références patrimoniales, reclassement éventuel des valeurs, et compléments éventuels.

- relecture paysagère générale du site (vérification de la pertinence de la limite du secteur naturel inconstructible), diagnostic des jardins publics, parcs, plantations d'alignement.

2) à cartographier ces données sous forme numérisée.

3) à proposer une ou des délimitations de zone, maintenant ou corrigeant les dispositifs actuels. Des sous-secteurs à règles particulières pourront toutefois être introduits si cela révèle nécessaire pour préciser certains aspects.

4) à rédiger un nouveau recueil de prescriptions, correspondant à la fois aux volontés générales de l'ancien et aux nouvelles orientations arrêtées.

5) à remettre en forme le rapport de présentation en fonction des nouvelles données.

4 – Convention de Conseil juridique

Une convention de Conseil a été conclue avec le cabinet d'avocats Claude DEVES dont l'objet est une assistance juridique dans les domaines : fonction publique, urbanisme, droit des contrats et plus généralement toutes questions touchant à la question des collectivités locales avec fournitures d'éléments documentaires (réponses ministérielles) ou jurisprudentielles, complétant des textes juridiques dont disposent les collectivités – Rémunération annuelle de départ : 3.400 €uros HT, ajustable en fin d'année en fonction du nombre des interventions du cabinet.

5 – Avenant au contrat EDF ayant pour objet l'alimentation en électricité du centre de la Mouniaude.

B – AFFAIRES DIVERSES

6 – Contentieux PPRI

La décision du Tribunal Administratif a confirmé la position du rapporteur public en annulant l'arrêté préfectoral instituant le P.P.R.I. Les motifs sont les suivants :

L'avis rendu par la commission d'enquête est insuffisamment motivé ce qui constitue une irrégularité substantielle de la procédure d'élaboration du plan, donc l'arrêté préfectoral a été annulé pour vice de procédure mais le tribunal n'a pas jugé sur les moyens et a rejeté la demande d'expertise de la Commune de Châtel-Guyon.

7 – Travaux à Malauzat – Protection des Sources

La Ville de Châtel-Guyon est propriétaire, depuis une centaine d'année, de captages situés à Malauzat, qui alimentent le Château d'eau du Mont Chaluset en eau affectée à l'arrosage. Ces sources sont situées dans le sous-sol de parcelles qui sont devenues, en 2007, la propriété de la Ville de Riom qui les a cédées à la Ville de Malauzat. La Municipalité de Malauzat vient de débiter, sur ces terrains, des travaux d'aménagement d'un parking. Lors de la cession par la Ville de Riom à la Ville de Malauzat fin 2007, des servitudes relatives à la protection des sources ont été mentionnées sur l'acte de vente à la demande de la Municipalité de Châtel-Guyon.

Monsieur Thierry VIDAL insistant sur la vigilance à observer au niveau de travaux engagés, Madame Nathalie ABELARD précise qu'après une visite récente sur le terrain il a été demandé à la Municipalité de Malauzat d'interrompre les travaux et de revoir son projet qui bouchait l'accès à nos puits, notamment de récupérer leurs eaux de ruissellement du parking en cours de construction et de prévoir un revêtement imperméable.

Une étude hydrogéologique est également envisagée.

8 – La demande d'adhésion à la Fédération des Sites Clunisiens, au titre du Prieuré de Saint Coust, a été acceptée.

QUESTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame Anna MIGNOT demandant confirmation de la baisse par le Conseil Général du montant des subventions que cette collectivité a allouées, cette année, aux associations, Monsieur le Maire répond que le Conseil Général a diminué fortement ses subventions en prétextant la réforme territoriale, alors que celle-ci n'a actuellement aucun impact sur les comptes publics.